

licenciement

Par **kiara12**, le **13/06/2006** à **23:30**

assistante maternelle thérapeutique employée par un centre hospitalier en CDI

lorsqu'il est spécifié dans le contrat de travail
qu'avant tout licenciement un entretien préalable doit avoir lieu avec la direction afin que celle
ci justifie des raisons pour lesquels elle ne confie plus d'enfant

et que cet entretien n'a pas eu lieu, mais que le licenciement est effective depuis quelques
mois

y a t il un recours??

le certificat de travail est il obligatoire après le licenciement?

Si oui ? dans quel délai doit il être fourni à la personne licenciée

j espère avoir été clair

Merci